

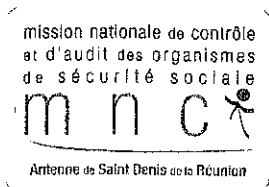


Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REUNION

Direction de la Sécurité sociale



ARRETE n° — 821 MNC

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 1572/MNC DU 12 OCTOBRE 2011, MODIFIE,
RELATIF A LA NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA REUNION**

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

- VU le code de la sécurité sociale et notamment l'article L.752-9 dans sa rédaction issue de l'ordonnance n° 96- 344 du 24 avril 1996 portant mesures relatives à l'organisation de la sécurité sociale ;
- VU les articles D.231-1 à D.231-5 du code de la sécurité sociale relatifs à la répartition des sièges au sein d'un conseil d'administration et aux modalités de nomination de ce conseil par le Préfet de Région ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 1572/MNC du 12 octobre 2011 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de La Réunion ;
- VU les arrêtés n° 1689/MNC, 1873/MNC, 914/MNC, 191/MNC, 2801/MNC, 81/MNC, 222/MNC et 391/MNC des, respectivement, 31 octobre 2011, 24 novembre 2011, 26 juin 2012, 22 février 2013, 30 janvier 2014, 22 janvier 2015, 20 février 2015 et 10 mars 2015 portant modification de l'arrêté n° 1572/MNC susvisé ;
- VU la lettre de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) en date du 21 avril 2015 relative à la désignation d'une part, de Monsieur Jean-Luc OURMET, administrateur suppléant, au poste d'administrateur titulaire en remplacement de Monsieur Nicolas ONISSE, démissionnaire, et d'autre part, de Monsieur Jean-Louis CAZAL au poste d'administrateur suppléant en remplacement de Monsieur Jean-Luc OURMET ;
- SUR proposition de la chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis ;

A R R E T E

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 1572/MNC du 12 octobre 2011 modifié, relatif à la nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations familiales de la Réunion, est modifié comme suit :

Représentants des employeurs

Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME)

TITULAIRE	Monsieur	OURMET	Jean-Luc
SUPPLEANT	Monsieur	CAZAL	Jean-Louis

Le reste est sans changement.


ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la Préfecture, le Préfet de région et la chef de l'antenne interrégionale de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale de Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de la date de signature et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le

12 MAI 2015

LE PREFET,


Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Maurice BARATE